

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. CAILLAUD Daniel, M. BETHUS Jacky, Mme LOZET Christel, Mme MILCENT Anne, Mme PONTOIZEAU Nadia, M. JOLIVET Grégory, M. PALVADEAU Christian, M. BARRAS Stéphane, Mme LIZE MICHAUD Murielle, Mme PRUVOT Edwige, M. PORTOLEAU Pascal, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, Mme Diane ROBERT DUTOUR, M. MATHIAS Yves, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, Mme CUCINIELLO Gaëlle, Mme RIVIÈRE Amélie et M. HOREAU Vincent.

Absent et avait donné procuration :

M. LEPLU Christian

A été élue secrétaire :

Mme Diane ROBERT DUTOUR

Service Affaires financières

DÉLIBÉRATION N°2020_097 DU 15/12/2020

OBJET : TARIFS MUNICIPAUX 2021

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2331-4 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 1 et L2122-1 à L 2122-3 ;

VU le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique ;

Rapporteur : M Gérard MILCENDEAU – adjoint au Maire,

EXPOSÉ

Pour l'année 2021, la municipalité propose au Conseil municipal de maintenir à l'identique les tarifs 2020 relatifs aux activités et prestations municipales, actuellement en vigueur. Seuls quelques ajustements seraient nécessaires :

• Prestations de services :

- Suppression des tarifs de location de plantes non utilisés.

• Cimetière :

- Réévaluation des tarifs des concession caveaux ;
- Modifier la durée de 20 à 15 ans pour les concessions columbariums et cavurnes, et remise à niveau du tarif ;
- La création d'un tarif pour caveau de 4m² pour 15 ans à 200 € et 400 € pour 30 ans 400 ;
- Baisse de la taxe d'inhumation de 79 € à 60 € ;
- La création d'une taxe pour la dispersion des cendres avec plaque pour 60 €.
- Une harmonisation des tarifs des travaux et vacations funéraires.

- **Accueil des jeunes :**
 - La création d'un barème de pénalités en cas de désistement tardif aux activités du foyer.
- **Epicerie sociale :**
 - Ajustement de quelques prix sur certains tarifs mini et/ou maxi (matières grasses, fruits, viandes, conserves... – maintien à l'identique de tous les autres tarifs).

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de voix :

- **ADOpte** les tarifs présentés dans le catalogue tarifaire 2021 ci-annexé ;
- **PRÉCISE** que les tarifs votés s'appliquent à compter du 1er janvier 2021 ;

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 16 décembre 2020

Le Maire



Véronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel